



NOTE AU PASSAGE sur St Matthieu, chapitre 5

Le Discours sur la Montagne

“Voyant les foules, Jésus gravit la montagne. Il s’assit, et ses disciples s’approchèrent de lui. Alors, ouvrant la bouche, il les enseignait. Il disait” (MT 5, 1-2)

On a coutume d’appeler ce chapitre 5 et les deux suivants ‘le discours sur la montagne’. En effet, Jésus enseigne sur une montagne. Il est assis comme un maître de la Loi.

Qu’enseigne-t-il : les 9 béatitudes pour ceux qui marchent dans la voie de Dieu, une justice nouvelle, une prière authentique (avec le Notre Père), une vie à la recherche unique du Royaume des Cieux entièrement confiante envers le Père. L’enjeu du discours sur la montagne n’est rien moins que l’interprétation de la Loi et des Prophètes par Jésus.

Un enseignement en haut d’une montagne, cela ne rappelle-t-il pas Moïse recevant de Dieu (Yahvé) la Loi ? On comprend pourquoi Jésus est comparé à un nouveau Moïse quand il commente la Loi de Moïse, que le peuple Juif connaît et entend dans les synagogues, et lorsqu’il exhorte à l’**accomplir** et non l’abolir pour la mener à sa perfection au travers d’un discernement exigeant demandé à ses disciples.

Mais qu’est cette Loi de Moïse ?

La Loi de Moïse, appelée en hébreu la **Torah** de Moïse, signifie un enseignement que l’on trouve dans les 5 premiers livres de la Bible, appelé aussi le Pentateuque (Genèse, Exode, Lévitique, Nombres et Deutéronome). Mais le contenu des commandements et règles est écrit dans l’Exode, le Lévitique, les Nombres avec un enrichissement dans le Deutéronome. On y trouve:

- Le décatalogue (dix commandements) présent en deux versions légèrement différentes, une dans l’Exode et l’autre dans le Deutéronome
- Les lois morales (sur le meurtre, le vol, l’honnêteté, l’adultère, l’homosexualité, etc.), les lois sociales (propriété, héritage, mariage et divorce), les lois alimentaires (propre, impur, cuisson), les lois de pureté (menstruation, maladie de peau...)
- Les fêtes (Grand Pardon du Yom Kippour, la Pâque ...)
- Les sacrifices et les offrandes (offrande pour le péché, holocauste...)
- Les instructions concernant les lieux de culte (l’arche d’alliance, le Saints des Saints, Sacrifices...)

Le contenu de ces règles avec les interprétations transmises oralement a été compilé ultérieurement par les rabbins Juifs des premiers siècles et transcrit dans le **Talmud** dans lequel 613 commandements sont codifiés.

Jésus commente la Loi de Moïse et ses interprétations

L’enseignement de Jésus reprend des commandements de la Loi de Moïse et invite les disciples, non seulement à respecter les commandements mais à lutter contre ce qui nous conduirait à enfreindre les commandements. Ainsi le décatalogue commande de ne pas tuer, et Jésus nous met en garde de façon virulente contre la colère préalable à toute violence contre son frère: *« Vous avez appris qu’il a été dit aux anciens : Tu ne commettras pas de meurtre, et si quelqu’un commet un meurtre, il devra passer en jugement. Eh bien ! moi, je vous dis : Tout homme qui se met en colère contre son frère devra passer en jugement.” (Mt 5, 21-22)*



NOTE AU PASSAGE sur St Matthieu, chapitre 5

Jésus nous met aussi en garde contre certaines interprétations de la Loi : *“Vous avez appris qu’il a été dit : Tu aimeras ton prochain et tu haïras ton ennemi. Eh bien ! moi, je vous dis : Aimez vos ennemis, et priez pour ceux qui vous persécutent ” (Mt 5, 43-44)*. Or, la Torah commande dans le livre du Lévitique d’aimer son prochain, mais il est nulle part écrit dans la Torah de haïr son ennemi ! C’est une interprétation. En forçant quelque peu le trait, Jésus refuse les arguties qui permettent de choisir qui est son prochain. Il étend le domaine du prochain à l’ennemi.

L’exigence de Jésus est la perfection de l’amour inconditionnel, *“comme le Père céleste est parfait”*.